

L'ARGUS

de l'assurance

■ ■ ■ Formations

CLASSE VIRTUELLE - DIRECTIVE DDA

Enjeux et applications

2 X 1H30 DE CLASSE VIRTUELLE, DE 12H30 À 14H00

DISTRIBUTION

CODE : AFIW05

Objectifs de la formation

- Identifier les changements notables qui s'imposent aux professionnels de l'assurance dans le cadre de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA)
- Adapter son activité en fonction de la transposition en droit français

Animée par

- DE LONGCAMP Eric
Associé-gérant,
QMCO
- COLLIN Marie
Présidente - Associée,
EOLE BUSINESS ET RH

Public concernés

Existe aussi en présentiel

Module 1 (1h30)

Comprendre les fondements de la réforme

Quels sont les impacts de la directive sur les distributeurs

- Un nouveau périmètre
- Le statut d'intermédiaire

- Directeurs commerciaux, Directeurs marketing, directions distribution et réseaux, responsables juridiques, consultants et avocats

Dates

- Classe virtuelle
21-22/11/2019

Prérequis

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Tarif général _____ 395,00 €HT

Bien cerner l'éthique de la distribution

Les obligations en termes d'information

Les bonnes pratiques en termes de conseil

Module 2 (1h30)

Les produits

- Agrément et surveillance des produits
- Ventes liées

Régime propre aux produits d'investissement

- Prévention et traitement des conflits d'intérêt
- Information des clients
- Conseil
- Conséquences

Distribution en LPS / LE

- Liberté de prestation de service
- Liberté d'établissement

Règlement extra-judiciaire des litiges

Contrôle et sanctions

- Obligation de contrôle des états membres
- Fondement juridique du contrôle
- Protection des lanceurs d'alertes
- Sanctions